



**Date limite d'envoi des exemplaires : mardi 9 janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi**

AUTEUR/AUTEURE			
NOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	

- ✓ L'œuvre soumise doit avoir été écrite par un auteur ou une auteure résidant en Montérégie **et** membre en règle de l'Association des auteurs de la Montérégie au moment du dépôt.
- ✓ La réédition d'un titre paru antérieurement n'est pas admissible. Seule l'édition originale de l'œuvre sera acceptée.
- ✓ Pour chaque catégorie, le prix sera accordé **seulement** si l'AAM reçoit un minimum de sept (7) différents titres à soumettre au jury.

#### PRIX REMIS EN 2023 (CATÉGORIES)

- A-** Prix **Arlette-Cousture** (fiction adulte : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023 (prix annuel).
- B-** Prix **Bernadette-Renaud** (fiction jeunesse : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023 (prix bisannuel).

**BOURSE REMISE À CHACUN DES RÉCIPENDAIRES : 1000 \$**

ŒUVRE SOUMISE			
TITRE			
MAISON D'ÉDITION			
ANNÉE DE PARUTION		CATÉGORIE	A                      B
SIGNATURE		DATE	

**Nombre d'exemplaires du livre à joindre à l'envoi :**

**4**

**Par service de courrier (Postes Canada uniquement) :**

Culture Montérégie, 1085, chemin du Coteau-Rouge, bureau 201, Longueuil (Québec) J4K1W7

**Si vous choisissez de venir porter vos livres au bureau de Culture Montérégie, veuillez d'abord téléphoner** au (450) 651-0694 pour confirmer votre passage auprès de l'agente de développement et de services aux membres, Jacinthe Ducas. Rappel : Culture Montérégie gère cette année la tenue des Grands Prix. C'est donc elle qui recevra les livres. L'AAM n'en recevra aucun.